

CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2021.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Adjoints : FUENTES Carmen, ROCHE Philippe, QUINET Eliane

Conseillers Municipaux : ABAD Mickaël, BAYLE Léa, BERGER Frédéric, BOSSARON Pascal, BOUHIER Emmanuel, JAFFEUX Christine, PINON Sandra, RAYNAUD Catherine, RICHARD Charles-Henri.

Absents : MENDES Teddy pouvoir BAYLE Léa.

▪ **BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT**

▪ **Rénovation salle Madeleine de Chazelles**

- **Consultation entreprises pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif.** Après ouverture du système d'assainissement de la salle Madeleine de Chazelles il s'est révélé que celui-ci est obsolète et dysfonctionnel. Il est nécessaire de réaliser une étude pour dimensionner un nouveau système d'assainissement non collectif. Deux bureaux d'étude ont répondu pour la réalisation de cette étude : Ste IDDRE pour un montant de 600 € HT soit 720 € TTC et Ste EACS pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis IDDRE pour un montant total de 720 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier. Les crédits correspondants seront prévus au budget 2021 Commune – Opération 122 Rénovation salle Madeleine de Chazelles.

▪ **Achat d'une plaque vibrante.**

- Pour l'entretien de la voirie et des chemins communaux, il est nécessaire d'acheter une plaque vibrante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis CLERMONT MATERIEL pour l'achat d'une plaque vibrante essence AMMANN APF 15/40 d'un montant de 1 550 € HT soit 1 860 € TTC et d'un chariot de transport d'un montant de 215 € HT soit 258 € TTC pour un montant total de 1765 € HT soit 2 118 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier.

▪ **BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT**

▪ **Mise en place prélèvement automatique Cantine et garderies**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place du prélèvement automatique comme nouveau moyen de paiement, approuve le règlement financier régissant le recouvrement des recettes cantine et garderies par prélèvement automatique. Le prélèvement supprime, pour l'abonné, les risques d'impayés et offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient.

Le prélèvement automatique est une option offerte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée. Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de cette délibération.

▪ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires de la manière suivante afin de créer une nouvelle opération liée au lancement de l'étude diagnostique assainissement bourg d'Aubiat.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
20 / 2031 / 102	Frais d'études	34 000,00	
Total		34 000,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1313 / OPNI	Départements	8 000,00	
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euro	13 000,00	
13 / 13111 / OPNI	Agence de l'eau	13 000,00	
Total		34 000,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les crédits supplémentaires ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

▪ **PERSONNEL.**

➤ **Régime indemnitaire. Mise en place du RIFSEEP.**

(Pour plus d'information voir délibération n°73/2021.)

Il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune. Ce régime indemnitaire se compose d'une part, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et d'une autre part, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent. Il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire suivant la délibération N°73/2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées sur la délibération N°73/2021 et décide d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions sur la délibération N°73/2021. Les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget. La présente délibération prendra effet au 01/11/2021.

Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

▪ **DIVERS.**

➤ **Approbation Devis Portail Champ Chabanne.**

Pour accéder à la réserve incendie au lieu-dit Champ Chabanne il est nécessaire de mettre en place un portail. Monsieur le Maire, présente un devis de l'entreprise FBTP pour un portail d'un montant de 1 550 € HT soit 1 860 € TTC et pour la pose d'un montant de 360 € HT soit 432 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis FBTP d'un montant total de 1 910 € HT soit 2 292 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier. Les crédits correspondants seront prévus au budget 2021 à l'opération 111 Défense Incendie.

Mme JAFFEUX Christine ne prend pas part au vote.

➤ **Rehabilitation Immeuble 13 Place De L'église - Contrat Ambition Region - Demande de Subvention.**

Stéphane BARDIN rappelle que la rénovation de cet immeuble était une proposition de projet de début de mandat. Le prix de la rénovation est un peu élevé mais de ce projet va en découler le projet chaufferie bois avec des réseaux de chaleurs adéquat. Monsieur le Maire, propose de continuer ce projet, rappelle le projet de réhabilitation de l'immeuble 13 place de l'église ainsi que la délibération N°64-2021 approuvant l'APD définitif pour un montant de 423 072 € HT et précise que dans le cadre du Contrat Ambition Région il convient de déposer une demande de subvention auprès de la région AURA. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à monsieur Le Maire pour instruire ce dossier.

Sandra PINON propose que l'ancienne Mairie (en remplacement du Four Banal à Persignat) soit louée aux particuliers mais sans possibilité de cuisiner.

Stéphane Bardin répond que c'est à réfléchir et qu'il faudra aussi penser à augmenter les tarifs de location des salles.

➤ **S I A Chambaron sur Morge.** Stéphane Bardin, Maire, et ses adjoints ont reçu le syndicat Intercommunal d'assainissement (S I A) de Chambaron sur Morge. C'est un syndicat mixte fermé, il est sur le territoire de 2 communautés de communes (Plaine Limagne, Combrailles Sioule et Morge) et 1 communauté d'agglomération (Riom Limagne Volcans).

Les communes qui ont rejoint le S I A : Artonne, Beauregard-Vendon, Chambaron/Morge, Châtel-Guyon (Les Grosliers), Davayat, Gimeaux, Le Cheix/Morge, Les Martres/Morge, Prompsat, Saint Myon, Teilhède, Varennes/Morge, Yssac-la-Tourette.

Le syndicat est compétent en assainissement collectif sur toutes les communes adhérentes : collecte, transfert et traitement des eaux usées domestiques et industrielles, et traitement des boues, il est compétent en assainissement non collectif sur toutes les communes sauf Artonne et St Myon : diagnostic, contrôle, entretien et réhabilitations des installations individuelles, 26 délégués représentent les 13 communes en conseil syndical.

Stéphane Bardin rappelle qu'une étude diagnostique sur l'assainissement des réseaux et de la station d'Aubiat est lancée. La décision, d'adhérer ou non, sera prise à l'issue. La gestion de l'assainissement pèse lourd sur le budget de la commune et que la solution d'une adhésion à un syndicat ou le transfert à la CCPL permettrait aussi de trouver une solution pour l'assainissement du bourg de Chazelles.

➤ **Sapins communaux** : commande de 110 sapins, nous restons sur la même quantité que les années précédentes. Pour inciter les habitants à les décorer, il y aura une communication sur le site et le Facebook de la commune.

➤ **A P E** : Samedi 4 décembre sous les préaux de la mairie de 9h00 à 13h00 aura lieu la vente de sapins et un marché de Noël à partir de 9h00 organisé par l'APE, pour l'instant 15 exposants ont répondu présents.

➤ **Commission Affaires Sociales** : Samedi 11 décembre à partir de 8h30 distribution des colis. Dimanche 12 décembre repas des aînés.

Les aînés sont nombreux et peu de restaurant ont la capacité de les recevoir, Eliane QUINET, responsable de la commission affaires sociales propose d'organiser le repas au centre associatif d'Aubiat et de contacter le Gourmet Fiolant pour une proposition de menu.

Léa BAYLE demande s'il y aura une animation ?

Eliane QUINET dit oui mais il va falloir trouver des activités.

Stéphane BARDIN propose de faire une commission pour le choix du lieu, du restaurateur et aussi la composition des colis des aînés

➤ **Cérémonie du 11 novembre** : Rendez-vous à 11h00 en Mairie. Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à la salle municipale lors du pot.

Il faut commander la gerbe et envoyer les invitations.

➤ **Stéphane BARDIN** demande à ce qu'il y ait une équipe d'élus pour recenser dans la commune les panneaux vieillissants, abîmés ou qui ne sont plus aux normes (type de panneau, dimension, le lieu...) ainsi que les signalisations au sol.

➤ Un élu signale que la route de Chazelles à Aigueperse est très abîmée.